

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°76/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 37

Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni à la salle le chiffon rouge Rue P.ERMENAUULT – à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, DUCROTOY,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, CAPRON, MINET, LICOUR,

Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, LOUETTE, BOULLET, BOULARD, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

M DELIMERVILLE donne pouvoir à M DELATTRE

M BOULARD donne pouvoir à M MAUGER

M GROSSEL donne pouvoir à M DUCROTOY

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

OBJET : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) SCOP EBS LE RELAIS NORD PAS-DE-CALAIS à L'ETOILE

La séance étant ouverte,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme ;

Vu le décret du 21 juillet 2023 nommant M. Emmanuel MOULARD, administrateur de l'État du deuxième grade, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu la demande d'enregistrement présentée le 2 août 2024, complétée le 20 décembre 2024, en vue de la régularisation d'une installation de collecte et tri de textiles usagés sise rue des moulins bleus à L'ETOILE, par la SCOP EBS LE RELAIS NORD PAS-DE-CALAIS, dont le siège social est situé ZAL du possible, 1987 rue du chemin des dames à BRUAY LA BUISSIÈRE (62700) ;

Vu les plans produits à l'appui de cette demande,

Vu le rapport de l'inspecteur des installations classées du 2 janvier 2025, déclarant le dossier de demande susvisée recevable à la date du 20 décembre 2024 ;

Vu le courrier de la préfecture à l'exploitant du 7 janvier 2025, par lequel les exemplaires du dossier susvisé nécessaires à la consultation publique ont été sollicités ;

Vu les exemplaires du dossier reçus le 18 février 2025 à la préfecture de la Somme ;

Considérant que, de par sa nature, l'installation en cause est soumise au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2714-1 de la nomenclature des installations classées et nécessite, de ce fait, l'ouverture d'une consultation publique;

Considérant que la consultation publique est organisée dans les meilleurs délais à compter de la réception des exemplaires nécessaires à son bon déroulement ;

Monsieur le Vice-Président indique qu'il sera procédé du 24 mars au 22 avril 2025 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la SCOP EBS LE RELAIS NORD PAS-DE-CALAIS, dont le siège social est situé ZAL du possible, 1987 rue du chemin des dames à BRUAY LA BUISSIÈRE (62700), en vue de la régularisation d'une installation de collecte et tri de textiles usagés sise rue des moulins bleus à L'ETOILE.

Le Conseil communautaire, est sollicité pour donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la SCOP EBS LE RELAIS NORD PAS-DE-CALAIS, en vue de la régularisation d'une installation de collecte et tri de textiles usagés sise rue des moulins bleus à L'ETOILE.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 17 avril 2025 et de sa publication le 18 avril 2025.

